Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

Demande

21

DEMANDE

La relève demande que de nouveaux mécanismes qui libéreront la valeur des terres comme financement pour la retraite des agriculteurs soient réfléchis afin qu' une solution alternative soit offerte pour que leur pension ne soit pas seulement liée à la revente à gros prix de leur terre. Ainsi, afin d'assurer un plus grand équilibre intergénérationnel, la FRAQ croit donc qu'il est nécessaire de mettre en place un régime de retraite pour les exploitants agricoles.

PALIER RESPONSABLE

Demande adressée à l'UPA

ENJEUX

La revente à grand prix de la terre agricole à la fin de leur carrière représente une grande partie de leur fonds de pension pour la retraite chez les producteurs. C'est le gain financier entre le montant d'achat au début de leur vie active et le prix vendu lors de leur retraite qui représente ce montant. Ainsi, l'augmentation de la valeur des actifs agricoles représente la « récompense » pour les agriculteurs retraités, ce qui désigne pour eux la hauteur du travail qu'ils ont investi sur leur entreprise. Plus de la moitié des agriculteurs du Québec misent sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite.

Ainsi, pour plusieurs producteurs, l'augmentation de la valeur du prix des terres représente le seul moyen de se garantir une retraite viable. Par contre, c'est la génération suivante qui doit porter le poids de cette augmentation. Cette pratique entraîne des conséquences sur la spéculation foncière et la pérennité des activités agricoles. La montée en valeur des terres et des entreprises fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une relève agricole d'avoir accès à l'achat d'une terre agricole en raison de l'augmentation du prix à l'hectare et du manque de terres cultivables disponibles.

Plus de la moitié des agriculteurs du Québec misent sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite.

Ainsi, pour plusieurs producteurs, l'augmentation de la valeur du prix des terres représente le seul moyen de se garantir une retraite viable.

Ici, il y a de la relève agricole pour votre avenir.

Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

Demande

21

ENJEUX [SUITE]

En effet, les relèves se retrouvent souvent face à ces options limitées : acheter les terres à la valeur marchande et assumer les valeurs astronomiques, bénéficier d'un soutien du cédant qui accepte de diminuer le prix de vente, et donc son fond de retraite, pour permettre à la relève d'acheter, ou bien louer des terres. La location de terres ne permet toutefois pas aux relèves d'investir dans leur entreprise à la hauteur de leurs ambitions. Rappelons que les terres représentent les garanties nécessaires pour l'obtention d'un financement adéquat.

Les acquisitions de terres agricoles à grande échelle pour augmenter le capital de retraite sont mauvaises pour les communautés et les relèves. Ces pratiques encouragent une forme d'agriculture qui n'est pas adaptée à un monde secoué par de graves crises alimentaires et environnementales.

Les agriculteurs sont plutôt enclins à utiliser leur argent disponible pour réinvestir dans l'entreprise plutôt que dans un fonds de retraite. Ce manque d'épargne influence fortement les décisions des producteurs au moment de la retraite, à savoir s'ils optent pour le démantèlement ou pour le transfert (moins payant) de la ferme.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

C'est pourquoi la relève demande à l'UPA de développer un programme de cotisation à un régime de retraite agricole collectif pour les entrepreneurs et leur main-d'œuvre où un incitatif fiscal serait mis en place pour favoriser l'utilisation d'un régime de retraite.